



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réforme des formations professionnelles de la montagne

Question écrite n° 17060

Texte de la question

M. Vincent Rolland attire l'attention de Mme la ministre des sports au sujet d'une éventuelle réforme des formations qualifiantes des professionnels du tourisme de montagne. Les professionnels d'activités de pleine nature des territoires de montagne expriment en effet leur inquiétude, à la suite d'informations laissant penser que le ministère des sports entendrait simplifier et alléger les formations ouvrant droit à l'enseignement contre rémunération de certaines activités (moniteurs de ski, guide, etc...). Cela reviendrait *de facto* à ouvrir le diplôme à des personnes aux qualités techniques et pédagogiques de niveau insuffisant, alors même qu'il s'agit ici d'un milieu particulier avec les besoins de sécurité spécifiques que la montagne requiert. Par conséquent, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet et appelle à ne pas remettre en cause des formations qui ont fait l'excellence des professionnels, moniteurs de ski, guide de haute montagne, accompagnateurs de moyenne montagne et la réputation mondialement reconnue de la France comme destination touristique de montagne.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Rolland](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17060

Rubrique : Formation professionnelle et apprentissage

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2019](#), page 1540

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)